

<p>Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans le département des Hauts-de-Seine</p>

1. Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : une démarche opérationnelle et partenariale

1.1 Cadre général

-réunion « plan pauvreté » en date du 13 novembre 2015 présidée par le Sous-préfet Ville, avec le Conseil départemental, la DDCS et la mission de coordination interministérielle (MCI) afin de conforter démarche partenariale en croisant les besoins prioritaires du CD92 avec ceux de l'Etat pour un plan départemental cohérent.

-réunion du 2 juin 2016 présidée par le Préfet réunissant l'ensemble des partenaires et signature le 2 juin 2016 de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale par le Préfet, le Président du Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternelles qui regroupe une quinzaine d'associations. De nombreux acteurs agissent de manière indépendante plusieurs années, mais il apparaît nécessaire de mettre en place une stratégie partagée et ce document pose le principe d'une stratégie départementale concertée de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, reprenant les mesures de la feuille de route nationale 2015-2017 tout en les adaptant aux problématiques spécifiques du département des Hauts-de-Seine.

-détermination des 3 thématiques prioritaires : logement et l'hébergement (DRIHL), l'emploi (DIRECCTE), la cohésion sociale (incluant la lutte contre le non recours et l'accès aux droits) (DDCS).

1.2 Pilotage

-animés par ces directions d'emploi, ces 3 groupes de travail sont chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

-co-présidé par le Préfet et par le Président du Conseil Départemental, un comité de pilotage assurera le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de ce plan et des propositions des groupes de travail, dont il pourra orienter les réflexions.

-composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif, ces groupes ont plusieurs missions : établir un diagnostic territorial à l'échelle infra départementale, proposer des fiches d'actions comportant des indicateurs réalistes et les objectifs à remplir en tenant compte des disparités régnant au sein du département, réfléchir à une meilleure articulation des actions mobilisées et mobilisables afin d'accompagner au mieux les publics fragilisés et réaliser un bilan de la stratégie développée et des actions mises en œuvre.

1.3 Mode opératoire

- sensibilisation et mobilisation des partenaires concernés par les thématiques ;
- organisation de réunions entre tous les partenaires afin de permettre une meilleure articulation des actions existantes ;
- élaboration d'un bilan des actions mises en œuvre ;
- rédaction d'une fiche thématique selon la matrice indiquée dans la stratégie incluant : rappel des principaux constats, objectifs, dispositions à mettre en œuvre, pilotes et partenaires, indicateurs de suivi, calendrier, observations du COPIL ;
- finalisation du plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et validation en COPIL.

2. Les grandes orientations de la stratégie départementale : un chantier ambitieux de lutte contre la pauvreté

2.1 Prévenir les difficultés et les ruptures

Logement-hébergement : sortir de l'hébergement et développer des solutions pérennes de logement

- créer des places supplémentaires en résidence sociale, renforcer le dispositif Solibail ;
- renforcer l'articulation des politiques départementales en systématisant les diagnostics à 360° et les PDALPD ;
- développer l'offre de logement très social ;
- renforcer la prévention des expulsions locatives.

Accès aux droits

- développer l'accompagnement à l'usage du numérique ;
- poursuivre la simplification des droits et l'amélioration du processus de domiciliation grâce à une meilleure coordination entre les associations, les services de l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des schémas départementaux de domiciliation.

Prévention du surendettement

- mettre en place progressivement les Points Conseil Budget du PIMMS d'Antony, du CCAS de Nanterre et de l'association Nouvelles Voies ;
- poursuivre l'action des conseillers en économie sociale et familiale du Conseil Départemental.

Favoriser la réussite scolaire

- développer la scolarisation précoce des enfants issus de milieux modestes dans les territoires défavorisés : réseau de 40 classes spécifiques d'accueil des moins de trois ans créées depuis la rentrée 2014 ;
- lutter contre le décrochage scolaire grâce aux réseaux Formation Qualification Emploi dans 6 bassins d'éducation du département, au dispositif « coup de pouce clé » pour lutter contre l'échec en lecture et au « coup de pouce langage » implanté dans les classes de grande section ;
- accompagner les enfants pauvres en cours de scolarité : aide aux voyages d'étude, Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire du Conseil départemental.

Accompagner l'accès à la culture et l'éducation aux médias

- développer des actions d'éducation artistique et culturelle sur les zones à faible densité culturelle et vers les populations les plus éloignées de la culture ;
- actions du Conseil départemental comme DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et Eteignez vos portables.

2.2 Mieux accompagner les personnes en difficulté et les encourager dans un parcours d'insertion

Promouvoir l'accompagnement comme sixième principe du plan

-Tendre vers un accompagnement personnalisé des personnes en grande précarité : le projet vise à développer et mieux coordonner des actions sociales en direction de public cible, mettant en avant un système d'accompagnement selon les profils (familles monoparentales ou bénéficiaires du RSA et de l'allocation logement familial (ALF)).

Favoriser l'emploi et l'insertion afin de limiter l'emploi des publics fragiles

- favoriser des actions nouvelles pour les personnes bénéficiaires du RSA par une formation qualifiante tout en mobilisant les acteurs locaux tels Pôle emploi et la mission locale pour un retour à l'emploi. Cette démarche s'accompagne d'une garantie jeune sur des nouveaux territoires et d'une réelle volonté d'encadrer les jeunes chômeurs, tel est le défi de la mission locale Jeune dès la rentrée 2016. Un dispositif spécifique piloté par le conseil départemental « Agir pour l'emploi » favorise des mises en situation professionnelle sous forme de tutorat pour les personnes en contrats aidés.

Renforcer le soutien aux familles pauvres avec enfant et notamment les familles monoparentales

-soutenir la fonction parentale, en rendant plus accessibles les solutions de garde des enfants à bas âge, à l'image du projet Soleil (Solidarité/ Enfance/ Insertion/mise en lien). L'objectif est également d'accueillir les familles les plus fragiles ou monoparentales nécessitant un accompagnement vers l'emploi.

Améliorer l'accès à la santé

- favoriser les modes de coopération entre les structures sanitaires et médico-sociales afin de mobiliser des actions partagées entre les différents professionnels de santé pour, une meilleure prise en charge des personnes vulnérables. De nombreux dispositifs d'accès gratuit aux soins, de prévention et de promotion de la santé sont déployés sur le département au moyen de contrats locaux de santé (CLS).

Lutter contre l'insécurité alimentaire et contre le gaspillage

-améliorer le maillage des acteurs institutionnels, de la société civile et des entreprises pour développer des actions de récupération de denrées alimentaires afin d'en limiter le gaspillage. Cette action inclut une réflexion sur les invendus alimentaires, une responsabilisation des acteurs producteurs et une garantie sanitaire des publics nécessiteux. La distribution des invendus permet de mettre en place un réseau d'épicerie solidaire à destination des personnes en situation de précarité. L'action est assurée par le Secours Populaire sous forme d'aide alimentaire.

Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables

-favoriser l'accès à l'emploi et au logement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. La mise en place du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016 initiée par le Conseil départemental permet de fixer un cadre d'orientation sur le devenir du jeune de l'ASE. Un fonds de soutien à destination des jeunes travailleurs en foyers permet un accompagnement financier. Aussi, afin de préparer le jeune au monde du travail au moyen de l'apprentissage, un partenariat entre le conseil départemental et la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine s'est noué pour contribuer à une meilleure formation et insertion professionnelle.

-Mettre à disposition des professionnels (référénts éducatifs) une expertise technique pluridisciplinaire visant à leur apporter une aide à l'évaluation des « cas complexes ».

-Soutenir les mineurs isolés étrangers.

2.3 Agir ensemble, au plus près des territoires et des personnes

Appuyer les initiatives associatives et les engagements citoyens

- soutenir le développement des associations par une sécurisation des recours à la subvention publique et une sécurisation des démarches ;
- favoriser l'engagement bénévole, notamment des actifs ;
- assurer la montée en charge du service civique ;
- associer les personnes en situation de précarité pour mieux lutter contre la pauvreté, notamment dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques.